

En 2017, les encaissements de cotisations sur les risques du RSI (maladie, vieillesse, invalidité-décès) diminuent de 1,6 % par rapport à 2016.

La baisse des effectifs des cotisants non micro-entrepreneurs entraîne une baisse de l'ensemble des encaissements. Les évolutions réglementaires de 2017 ainsi que les écritures correctives concernant les encaissements des micro-entrepreneurs sur la période 2010 - 2015 participent également à la baisse avec des effets particuliers en fonction du risque concerné.

Le recouvrement des cotisations des artisans et commerçants s'améliore : le taux de restes à recouvrer (RAR) hors taxation d'office (TO) diminue légèrement de 0,2 point à fin décembre 2017 par rapport à 2016.

CHIFFRES ESSENTIELS

15,3 Md€ encaissés

dont **13,7 Md€** pour les cotisations des artisans et commerçants (y compris AF et CSG - CRDS)

et **1,6 Md€** pour le risque maladie des professionnels libéraux

Taux de RAR sur le champ de l'ISU en baisse :

13 % en 2011 à

7,5 % en 2017

(vu à fin décembre)

■ DES ENCAISSEMENTS À NOUVEAU EN BAISSÉ EN LIEN AVEC LE RECUL DES EFFECTIFS COTISANTS NON MICRO-ENTREPRENEURS

Près de 15,3 Md€ de cotisations ont été encaissés en 2017 pour l'ensemble des actifs et pour l'ensemble des risques y compris les professions libérales (1,6 Md€) et cotisations AF, CSG-CRDS (4,7 Md€), en baisse de -1,2 % par rapport à 2016.

La variation des encaissements de cotisations dépend principalement des modifications du barème de cotisations et des écritures correctrices, l'évolution de l'assiette moyenne compensant la baisse des effectifs non micro-entrepreneurs (cf. tableau 2). La progression des effectifs des micro-entrepreneurs a un impact relativement contenu sur les encaissements car leur revenu moyen reste très inférieur à celui des cotisations classiques.

■ LES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONTRIBUENT À L'ÉVOLUTION DES COTISATIONS

Les évolutions réglementaires de 2017 contribuent :

- à la baisse des encaissements avec l'instauration d'une exonération partielle des cotisations maladie pour les bas revenus ;
- à la hausse des encaissements avec la hausse du taux de cotisation du régime de retraite de base prévue par la Loi retraite de 2014.

■ AINSI QU'UNE ÉCRITURE CORRECTIVE CONCERNANT LES MICRO-ENTREPRENEURS

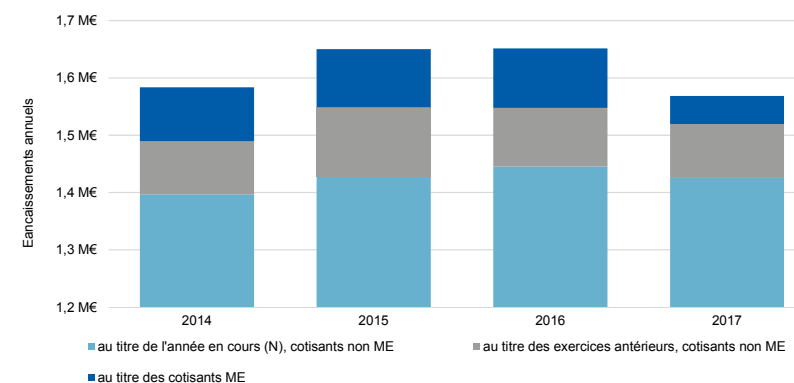
Les encaissements de cotisations des micro-entrepreneurs en 2017 sont par ailleurs concernés par des régularisations comptables sur exercices antérieurs, impactant la répartition entre risques, notamment entre le risque maladie et vieillesse.

Tableau 1 : encaissements 2017 de cotisations et de contributions par risque

Risques	Encaissements annuels (Mrd€)				
	2015	2016	2017	Évolution 2016/2015	Évolution 2017/2016
Maladie Artisans et Commerçants	2,20	2,06	1,77	-6,0 %	-14,4 %
Maladie Professions libérales	1,65	1,65	1,59	0,1 %	-4,2 %
IJ	0,25	0,25	0,24	0,4 %	-6,0 %
Vieillesse de base	4,14	4,28	4,49	3,4 %	4,8 %
Vieillesse complémentaire RCI	2,31	2,23	2,26	-3,5 %	1,5 %
Invalidité-décès artisans et commerçants	0,33	0,31	0,28	-4,4 %	-9,5 %
Sous-total risques ISU	9,22	9,14	9,03	-10,1 %	-1,1 %
Sous-total risques RSI	10,87	10,79	10,62	-0,8 %	-1,6 %
Contributions et AF	4,87	4,68	4,66	-3,9 %	-0,3 %
Total RSI y compris contributions et AF	15,74	15,47	15,28	-1,7 %	-1,2 %
Total cotisations artisans et commerçants y compris contributions et AF	14,09	13,81	13,70	-1,9 %	-0,9 %

Risques RSI : notifications comptables, contributions et AF : flux comptables.
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 1 : évolutions des encaissements des professions libérales y compris micro-entrepreneurs



Source : CNDSSSTI, 2018.

Tableau 2 : décomposition des facteurs d'évolutions des encaissements entre 2016 et 2017

	En millions d'euros	En pourcentage d'évolution
Variation du volume des encaissements entre 2016 et 2017 (1)	-187	100,0 %
Impact estimé des écritures correctrices au titre des cotisations des micro-entrepreneurs	-93	49,9 %
Impact estimé des modifications réglementaires 2017 (2)	-100	53,5 %
Évolution de l'assiette moyenne et des effectifs	6	-3,4 %

(1) Tous risques artisans et commerçants plus risque maladie des professions libérales.

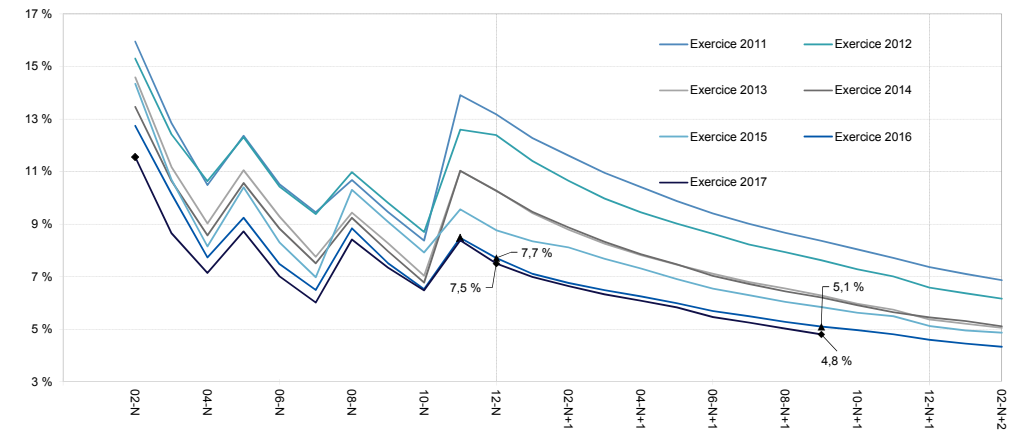
(2) Hausse du taux de cotisation pour le risque vieillesse de base et exonération partielle des cotisations maladie pour les bas revenus.
Source : CNDSSSTI, 2018.

■ LE TAUX DE RESTES À RECOUVRER DANS LE CADRE DE L'ISU POURSUIT SON AMÉLIORATION

Le taux de restes à recouvrer (RAR) hors taxation d'office (TO), dans le cadre de l'ISU, s'établit à fin décembre 2017 au titre des émissions de l'année (2017) à 7,5 % (-0,2 point par rapport à 2016) et à 4,8 % fin septembre 2018. Le taux de restes à recouvrer poursuit ainsi son amélioration observée depuis 2011 avec un recul de 5,7 points entre fin décembre 2011 et fin décembre 2017, et de 3,6 points entre fin septembre 2012 et fin septembre 2018.

En métropole, le taux de restes à recouvrer au titre du risque maladie des professions libérales hors micro-entrepreneurs, s'établit, à fin décembre 2017, sur les seuls appels de l'exercice en cours (2017) à 4,5 %.

Graphique 2 : évolution du taux de restes à recouvrer des cotisations artisans et commerçants hors TO exigibles par exercice



Source : CNDSTI, 2018.